

Mis à jour le 18/12/2025

[S'inscrire](#)

Formation conformité à l'AI act pour les Ressources humaines

1 jour (7 heures)

Présentation

L'Intelligence Artificielle transforme les RH : tri automatique des CV, analyse vidéo des entretiens, détection des potentiels. Mais l'entrée en vigueur de l'EU AI Act change la donne : la plupart des outils IA utilisés en RH sont désormais classés "Haut Risque".

Cette formation d'une journée est conçue pour les directions des Ressources Humaines qui refusent de subir cette réglementation. Loin du jargon technique, nous traduisons l'AI Act en processus RH concrets.

Votre enjeu immédiat : Continuer à moderniser vos pratiques (recrutement, formation, évaluation) tout en évitant les sanctions financières et, surtout, le risque de **discrimination algorithmique** qui détruirait votre marque employeur. Vous apprendrez à auditer vos ATS et SIRH, à mettre en place la "supervision humaine" obligatoire et à documenter vos choix pour être prêt en cas de contrôle.

Objectifs

- Diagnostiquer vos processus RH
- Maîtriser les lignes rouges Sécuriser la relation fournisseurs
- Organiser la Gouvernance IA RH
- Articuler AI Act, RGPD et Droit du travail

Public visé

- Responsables RH et HRBP
- Responsables recrutement / talent acquisition
- Juristes, conformité, DPO
- DSI / responsables outils SIRH

Pré-requis

- Connaissance des processus RH (recrutement, évaluation, mobilité).
- Notions de RGPD et de gestion des données personnelles.
- Compréhension basique du fonctionnement d'un outil IA (modèle, données, biais).
- Expérience de gestion de prestataires ou d'outils SaaS.

Pré-requis techniques

- Windows 10/11, macOS ou Linux.
- Suite bureautique (Excel/Sheets) pour les matrices et checklists.
- Navigateur récent (Chrome/Edge/Firefox) pour les démos et supports.

Programme de formation EU AI act pour les Ressources humaines

[Jour 1 - Matin]

Le "Choc de Conformité" pour la fonction RH

- Pourquoi les RH sont en première ligne : analyse de l'annexe III qui classe le recrutement, la notation et la gestion des tâches comme "Haut Risque".
- Les lignes rouges (Interdictions absolues) :
 - L'interdiction de la reconnaissance des émotions sur le lieu de travail (caméras, analyse vocale).
 - Les outils de déduction de données sensibles (orientation politique, syndicale) via l'IA.
- Le Triangle de la conformité : articuler l'AI Act avec le RGPD et le Droit du Travail

Audit de votre "Shadow HR" et de votre SIRH

- Cartographie des usages cachés et officiels :
 - parsing de CV, matching automatique, chatbots candidats.
 - analyse vidéo (Visiotalent, etc.), tests psychométriques prédictifs.
 - Gestion outils de détection de démission (retention), surveillance de productivité.
- Atelier Pratique : "Crash Test de vos Outils"
 - Exercice sur cas réels : "Mon outil de tri de CV est-il conforme ?"
 - Utilisation de la grille de classification pour trier vos outils : Interdit / Haut Risque / Transparence / Minimal.

[Jour 1 - Après-midi]

Gérer la relation Éditeurs / Fournisseurs (Le point critique)

- Déployeur vs Fournisseur comprendre que votre entreprise est responsable de l'utilisation de l'outil (Déployeur), même si c'est SAP, Workday ou une Start-up qui a codé l'IA.
- L'achat quelles garanties exiger avant de signer ? (Marquage CE, documentation technique, logs).
- La checklist "Due Diligence" : les questions pièges à poser à vos commerciaux logiciels pour vérifier qu'ils ne vous vendent pas une "boîte noire".

Obligation de Transparence et Supervision Humaine

- Le principe de l'humain dans la boucle (Human-in-the-loop) :
 - Comment prouver qu'un recruteur a vraiment validé la décision de l'IA ?
 - Former les recruteurs à ne pas faire confiance aveuglément à l'outil (biais d'automatisation).
- Information candidat & salarié :
 - Rédiger les mentions légales obligatoires (Droit à l'explication).
 - Gérer les recours en cas de décision automatisée contestée.
- Atelier Pratique : Blindage de Procédure
 - Rédaction d'une procédure de recrutement intégrant l'IA
 - Simulation de réponse à un candidat demandant "Pourquoi j'ai été refusé par l'algorithme ?".

Sociétés concernées

Cette formation s'adresse à la fois aux particuliers ainsi qu'aux entreprises, petites ou grandes, souhaitant former ses équipes à une nouvelle technologie informatique avancée ou bien à acquérir des connaissances métiers spécifiques ou des méthodes modernes.

Positionnement à l'entrée en formation

Le positionnement à l'entrée en formation respecte les critères qualité Qualiopi. Dès son inscription définitive, l'apprenant reçoit un questionnaire d'auto-évaluation nous permettant d'apprécier son niveau estimé sur différents types de technologies, ses attentes et objectifs personnels quant à la formation à venir, dans les limites imposées par le format sélectionné. Ce questionnaire nous permet également d'anticiper certaines difficultés de connexion ou de sécurité interne en entreprise (intraentreprise ou classe virtuelle) qui pourraient être problématiques pour le suivi et le bon déroulement de la session de formation.

Méthodes pédagogiques

Stage Pratique : 60% Pratique, 40% Théorie. Support de la formation distribué au format numérique à tous les participants.

Organisation

Le cours alterne les apports théoriques du formateur soutenus par des exemples et des séances de réflexions, et de travail en groupe.

Validation

À la fin de la session, un questionnaire à choix multiples permet de vérifier l'acquisition correcte des compétences.

Sanction

Une attestation sera remise à chaque stagiaire qui aura suivi la totalité de la formation.